

« Ce sont les regardeurs qui
font les tableaux »

La notion de forme en droit
d'auteur

Introduction



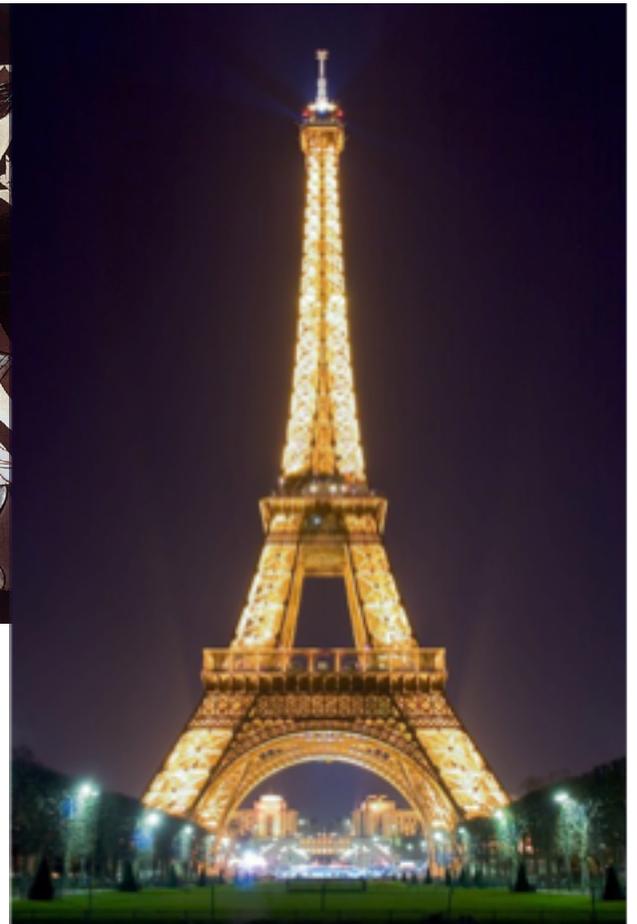
Marcel Duchamp, *Fountain*, 1917

Introduction



Introduction





Introduction



La notion d'oeuvre : considérations générales

- Pas de définition
- La forme
- L'originalité (subjective, objective)

La distinction forme/idée

- L'exclusion des idées
 - L'intérêt de la collectivité
 - Le caractère abstrait de l'idée
- L'idée extériorisée/non exprimée

La notion de forme

- XIXe siècle : constat d'impuissance
- Doctrine traditionnelle : le processus créatif
 - La composition (forme interne)
 - L'expression (forme externe)
- Doctrine minoritaire : la protection des idées

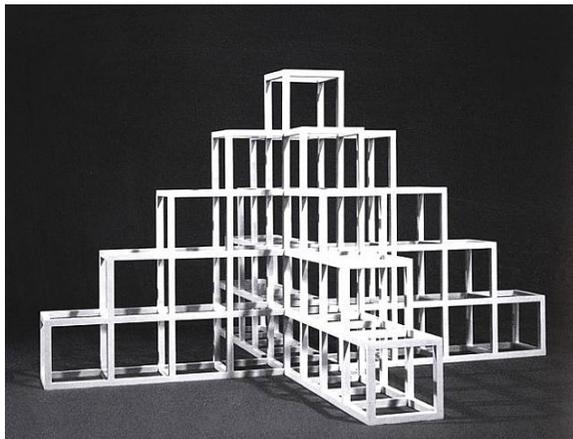
La notion de forme

- Jurisprudence
 - La composition dans les oeuvres de fiction
 - Les concepts
 - Les oeuvres créées sur délégation

La notion de forme : appréciation critique

- Impossible définition
- Contamination par la condition d'originalité
- L'utilité de la notion de forme
- Une possible définition de la forme
 - Structure
 - Liberté
 - Public

L'art conceptuel



L'art conceptuel

- “Dans l'art conceptuel c'est l'idée ou le concept qui compte le plus. Pour un artiste conceptuel, tous les projets et toutes les décisions sont antérieurs à l'exécution qui reste une chose superficielle. L'idée devient une machine d'art.” (Sol LeWitt)

Les notions de réception et perception par le public

- Le public
 - La réception
 - La perception
- Pas d'abandon du processus de création

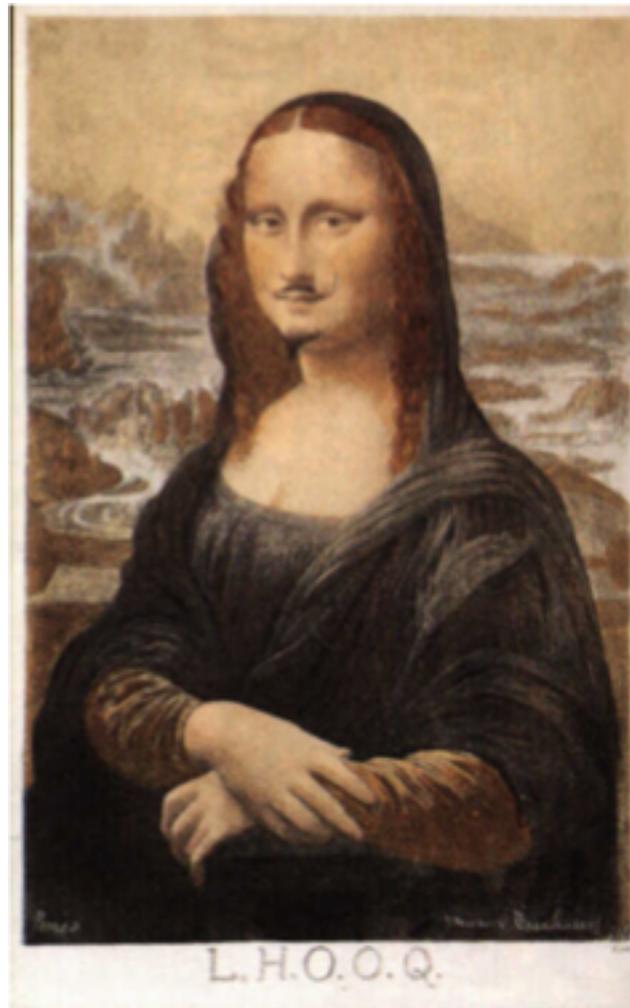
La forme de l'oeuvre conceptuelle



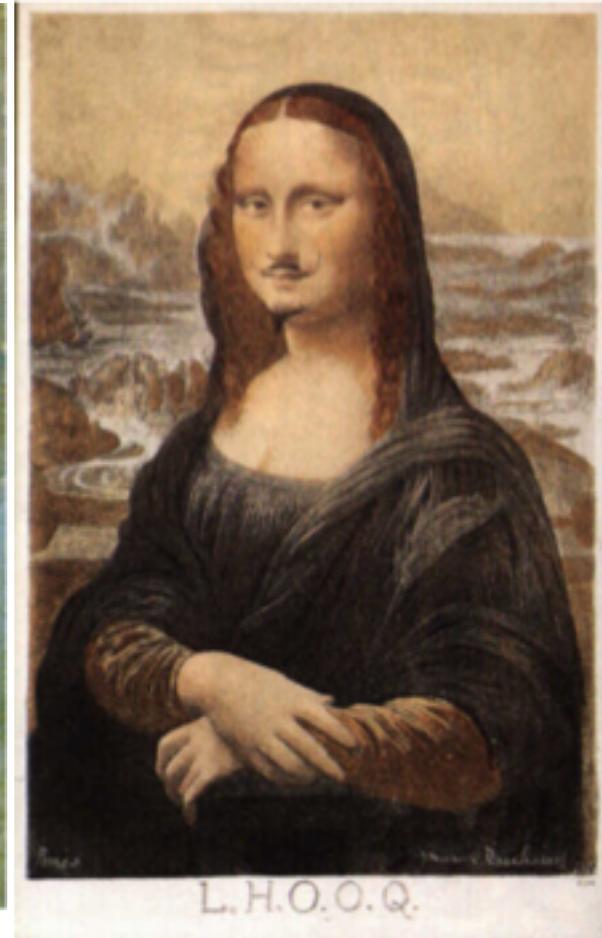
La forme de l'oeuvre conceptuelle

- Distinction forme interne/externe
 - Forme conceptuelle
- Exemple : *L.H.O.O.Q.*

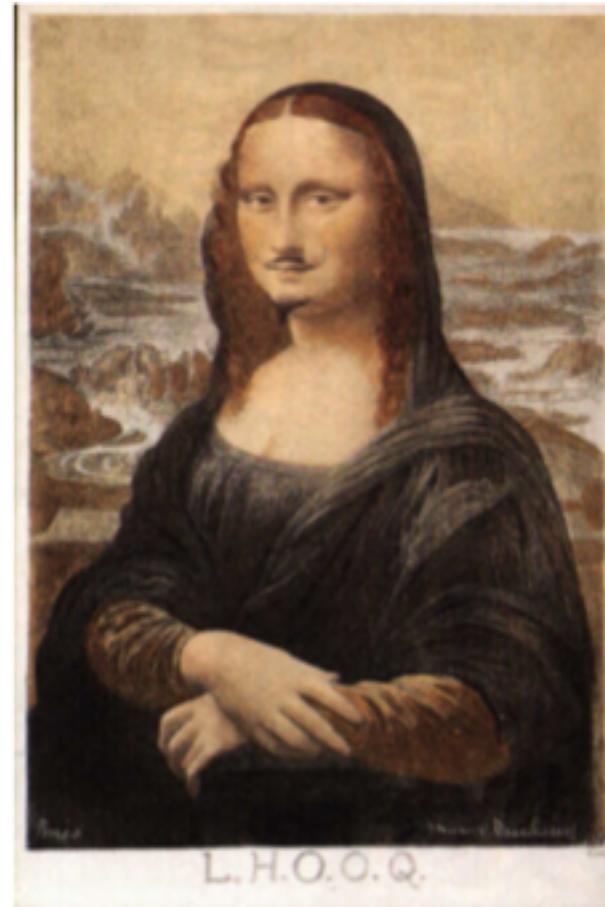
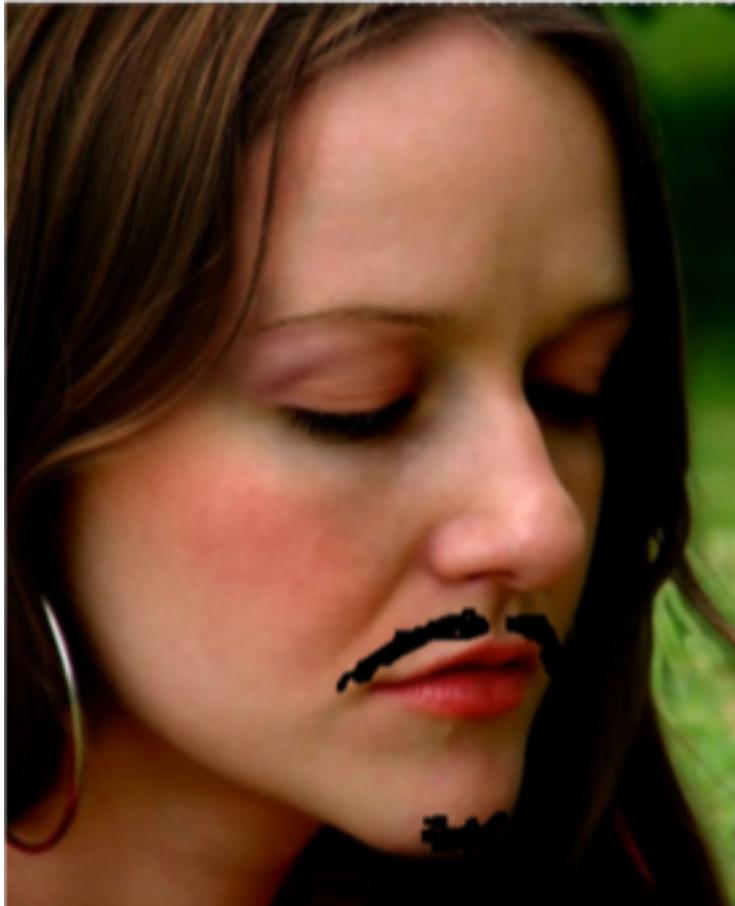
La forme de l'oeuvre conceptuelle



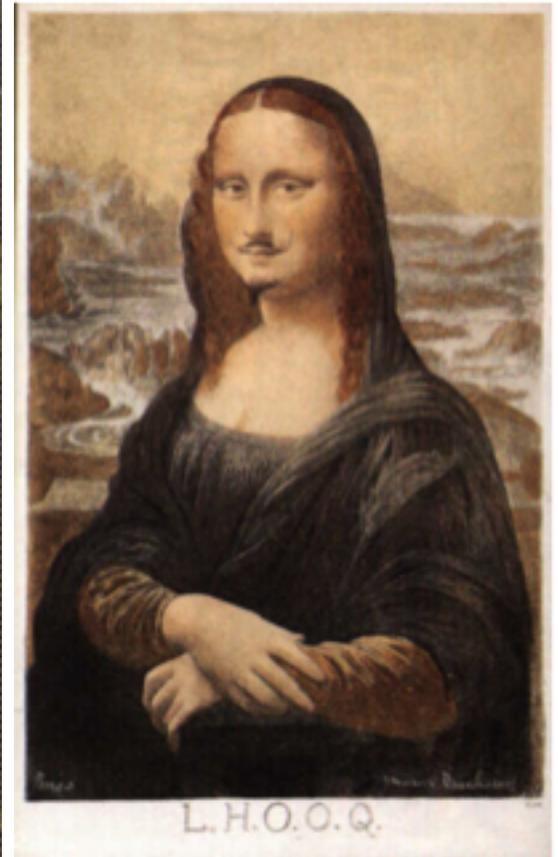
La forme de l'oeuvre conceptuelle



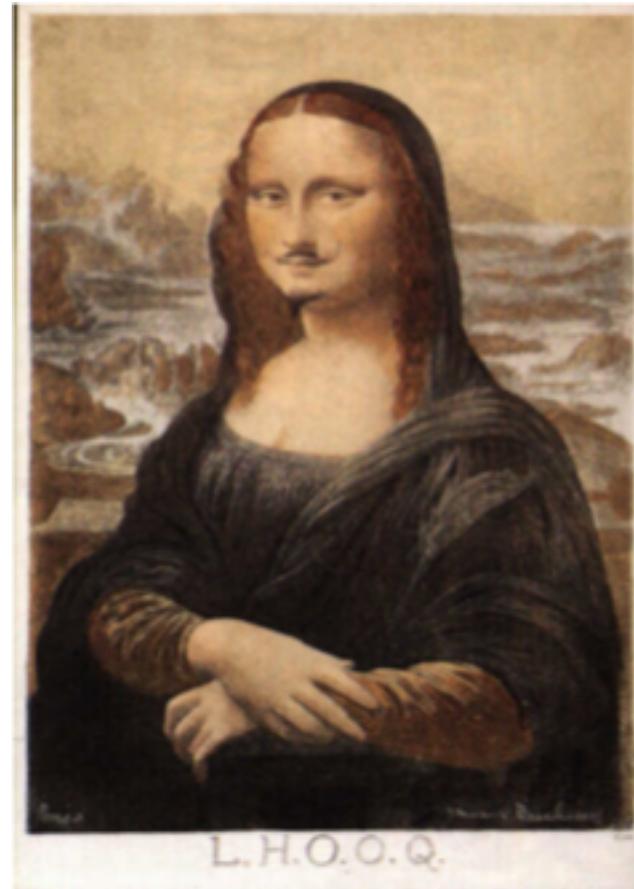
La forme de l'oeuvre conceptuelle



La forme de l'oeuvre conceptuelle



La forme de l'oeuvre conceptuelle

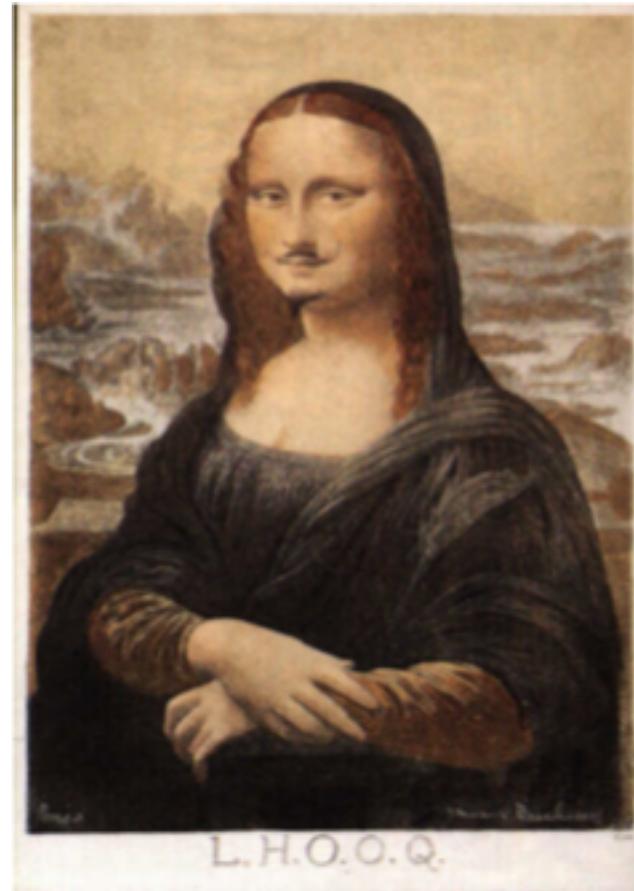


La forme de l'oeuvre conceptuelle



L.A.1.2.C.Q.

=



L.H.O.O.Q.

La forme de l'oeuvre conceptuelle

- Structure
- Liberté
- Public

La forme de l'oeuvre conceptuelle

- Structure : « (1) chef d'œuvre de l'histoire de l'art (2) représentant une femme à laquelle est ajoutée une (3) pilosité masculine et pourvu d'un (4) titre provocateur »

La forme de l'oeuvre conceptuelle

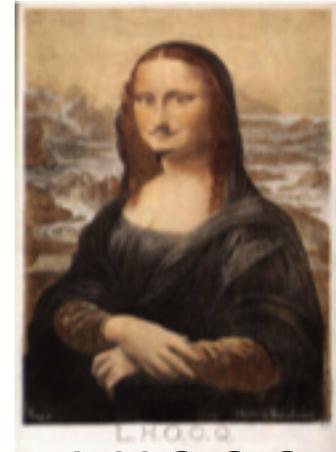
- Liberté : possibilité de conférer du sens
mais pas de voir une autre structure

La forme de l'oeuvre conceptuelle

Structure : « (1) chef d'œuvre de l'histoire de l'art (2) représentant une femme à laquelle est ajoutée une (3) pilosité masculine et pourvu d'un (4) titre provocateur »



L.A.1.2.C.Q



L.H.O.O.Q

La forme de l'oeuvre conceptuelle

- C'est au moment où l'idée est structurée de manière telle qu'elle supprime toute liberté interprétative dans le chef du public qu'elle accède au rang de forme
 - Réponse à l'argument du caractère indéterminé de l'idée
- La question de l'originalité est autre
 - Réponse à l'argument de l'intérêt de la collectivité

La forme de l'oeuvre conceptuelle

- Public : permet seul de saisir l'oeuvre dans son ensemble
 - *Joconde* = chef d'oeuvre
 - *L.H.O.O.Q.* = provocation

La forme de l'oeuvre conceptuelle

- Public pétris d'une culture donnée
- L'accès à l'oeuvre est relatif, pas l'oeuvre



La forme de l'oeuvre conceptuelle

- Quel public? A étudier
- Être abstrait
 - Droit de la responsabilité, droit de la consommation, droit des marques, droit des brevets,...
 - « Lecteur-type »
 - Parodie

La forme de l'oeuvre conceptuelle

- Avantage : critère abstrait >< concret
- Nécessaire



« Ce sont les regardeurs qui font les tableaux »

La forme de l'oeuvre conceptuelle : l'affaire *Paradis*



Jakob Gautel, *Paradis*,
Installation au CHS de
Ville-Evrard, 1990, dans le
cadre de la manifestation
*Pour un espace de
recherche et de production*

La forme de l'oeuvre conceptuelle : l'affaire *Paradis*

- Inscription « Paradis »
- Reproduction dans *La Nouvelle Eve*
- Contrefaçon
- Interprétation : le contexte d'exposition fait partie de l'oeuvre

La forme de l'oeuvre conceptuelle : l'affaire *Paradis*

- Éléments tangibles non originaux -> libre reproduction
- Élément intangible original -> reproduction non autorisée



La forme de l'oeuvre conceptuelle : l'affaire *Paradis*

- Erreur juges : pas de contextualisation dans *La Nouvelle Eve* -> pas de contrefaçon
- CCL : contexte d'exposition fait partie de l'oeuvre
 - Mais *quid* du domaine de protection? -> forme indéterminée

La forme de l'oeuvre conceptuelle : l'affaire *Paradis*

- *La forme conceptuelle*
 - « désignation de (1) l'entrée de (2) toilettes (3) sordides par un (4) mot évoquant le caractère enchanteur du lieu »
 - Pas la même forme : public ne sait pas que porte mène aux toilettes (manque 2ème élément)
 - *Quid* si idéogramme?



La forme de l'oeuvre conceptuelle : l'affaire *Paradis*

- Appréciation de la contrefaçon : identifier la forme conceptuelle commune aux deux oeuvres et apprécier son originalité
- En l'espèce : « inscription, au-dessus d'une (1) porte (2) sordide, d'une (3) locution désignant un lieu enchanteur »
 - probablement pas original -> pas contrefaçon

Conclusion

- Apport de Duchamp
 - Distinction oeuvre/support
 - -> *forme conceptuelle*
 - Prise en compte du public
 - -> *réception par le public*

Conclusion

- Intérêt de la notion de public
 - Figure abstraite mobilisable dans chaque cas concret
 - Notion évolutive intégrée au droit d'auteur pour pouvoir appréhender les créations futures
 - Fait partie de la définition de la forme et donc possibilité d'utilisation dans d'autres situations



Asger Jorn, *L'avantgarde se rend pas*, 1962